



Communiqué de Presse de l'association Éponyme

Saint-Martin-d'Hères, le 26 mai 2012

*Une première étape judiciaire a été franchie !
Nous demandons désormais la nomination d'un Administrateur Provisoire.*

Le 16 mai 2012, Le Tribunal de Grande Instance (TGI) de Grenoble a condamné l'association Éponyme, et ses dirigeants responsables de la fermeture arbitraire et injustifiée du bâtiment EVE et de ses services publics pendant plus d'une semaine pour « voie de fait constitutive d'un trouble manifestement illicite ».
(Réf. N°12/00485).

EVE, maison des étudiants construite avec le soutien des collectivités locales sur le campus de l'Université de Grenoble et dont la gestion complète est attribuée aux étudiants et à leurs associations, est devenue, en huit années d'une gestion et d'un développement exemplaires en France, une des 4 principales salles associatives culturelles, sociales, solidaires et civiques de l'agglomération grenobloise.

Hélas, l'année universitaire 2011/2012 a commencé avec la remise en cause du modèle de gestion « par et pour les étudiants ». Une campagne civique animée par un comité d'usagers « Soutenir EVE » (<http://soutenir-eve.org>) a dû œuvrer plusieurs mois pour sauver le modèle d'une gestion étudiante et associative en Délégation de Service Public pour le bâtiment EVE.

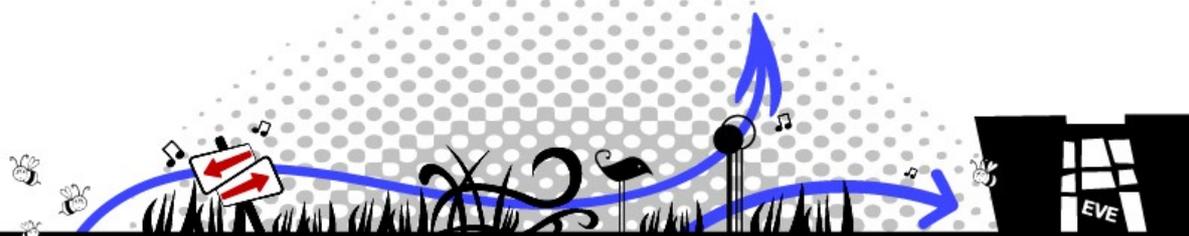
L'association Éponyme chargée de sa gestion et de son animation a été quant à elle, secouée par des enjeux et des ambitions dont elle se serait bien passée. La situation dans laquelle se trouve aujourd'hui l'association Éponyme résulte ainsi d'une succession de décisions prises notamment par les dirigeants d'Éponyme issus de l'UNEF Grenoble.

Le refus d'une alternance démocratique dans la direction de l'association Éponyme (après 8 ans de présidence effectuée par des membres de l'UNEF) et, surtout, le refus d'une co-gestion diversifiée et représentative des principaux acteurs associatifs de la vie étudiante, souhaités par deux Assemblées Générales consécutives, ont motivé ces dirigeants à prendre des décisions, de manière consciente et calculée, avec pour but publiquement assumé de saborder l'association Éponyme au profit d'un projet concurrent dans lequel leur hégémonie serait enfin incontestée.

Ces dirigeants et leur Bureau ont effectué des pratiques d'exclusion des diverses minorités associatives et refusé d'appliquer les résolutions de l'Assemblée Générale, décidé de léguer tous les biens matériels et immatériels de l'association et décidé que l'association ne répondrait pas à l'appel d'offre pour la gestion du bâtiment EVE.

Une Assemblée Générale Extraordinaire le 23 avril 2012 a remplacé ces dirigeants par un nouveau Bureau d'étudiants d'horizons variés dont le credo est « l'unité, dans la diversité ».

En représailles, l'ex-Bureau a supprimé l'ensemble des accès au bâtiment EVE et tenter d'invalider toute alternance démocratique, cela au moins jusqu'à ce que l'association soit disqualifiée de l'appel d'offre pour la gestion du bâtiment EVE.





Le 16 mai 2012, l'association Éponyme, par le fait de ses prétendus dirigeants responsables de la fermeture arbitraire et injustifiée du bâtiment EVE et de ses services publics pendant plus d'une semaine, c'est à dire l'ex-Bureau composé d'Hayat Loukili (de l'UNEF), Gilles Aumjaud (de l'UNEF) et Jérôme Cucarollo (de Fac Verte), a été condamnée par le Tribunal de Grande Instance (TGI) de Grenoble pour « voie de fait constitutive d'un trouble manifestement illicite » (Réf. N°12/00485).

Satisfait de cette première étape judiciaire, un nouveau groupe d'usagers de EVE et d'adhérents d'Eponyme (dont le nouveau Bureau), inquiet du sabotage toujours plus évident de l'association Eponyme par l'ex-Bureau, se rassemblent aujourd'hui pour demander au TGI la nomination en urgence d'un Administrateur Provisoire pour l'association Éponyme.

Celui-ci remplacerait provisoirement les deux Bureaux de l'association qui se disputent la légitimité laissant le temps au Tribunal de se prononcer sur cette question. Cela doterait au moins l'association d'un représentant légal auprès des tiers pour continuer l'appel d'offre pour la gestion du bâtiment EVE.

Nous voulons une co-gestion équitable et diversifiée de EVE. Certains n'acceptent pas de partager les prises de décisions et de permettre un accès équitable à toutes les formes culturelles, sociales, solidaires et civiques des initiatives étudiantes et associatives à EVE. Nous considérons EVE comme une agora publique où tout le monde peut et doit apprendre à co-gérer et à vivre ensemble.

Nous ne laisserons pas une seule organisation politique et syndicale gérer de manière exclusive la Maison des Étudiants de Grenoble.

En cela nous sommes rejoints par le nouveau Président de la République, M. François Hollande, qui a déclaré dans son discours d'investiture :

« Je crois en la démocratie citoyenne, celle des associations et des engagements civiques qui seront soutenus pour les millions de bénévoles qui s'y dévouent. »

Il est rare d'entendre un président de la République reconnaître le rôle essentiel des associations dans la Démocratie, et inversement ce rôle ne peut être le leur s'il n'y a pas de Démocratie dans les associations.

Nous espérons que la communauté universitaire ne remettra pas en cause le principe de la gestion étudiante et saura reconnaître ces événements comme étant un épiphénomène dans la vie démocratique de l'association Eponyme et dans celle de la gestion étudiante et associative de EVE.

Pour l'association Eponyme,

Le nouveau Bureau et les administrateurs loyaux à l'association Éponyme et à une gestion étudiante et associative unie dans la diversité à EVE.

Pièces Jointes :

- [Chronologie complète des événements depuis janvier 2012](#)
- [Jugement du tribunal de grande instance de Grenoble](#)

